

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame le Maire Roberte LAJEUNESSE
Le **mercredi 6 avril 2017** à 19 heures 30

Étaient présents :

- Mesdames : Alexandra ATANÉ, Patricia DE BOISROLIN, Annie-Claude BOCQUILLON, Valérie DERVIN FROIDEFOND, Roberte LAJEUNESSE, Magali MAGA, Monique MARTIN, Maguy TÉTARD,
- Messieurs : Jacques COTTEZ, Jean-Jacques JANNÉ, Jean-Claude JARNY, Daniel QUESNOT, Olivier ROBLET et Jean-Marc SCLAVON

Secrétaire :

Madame Maguy TETARD a été élue Secrétaire.

A 19 heures 30 le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance ouverte

Le Conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

Libellés des délibérations	Décisions des élus – le Conseil Municipal	VOTES																																		
Compte Administratif 2016	Présenté par Madame Monique MARTIN, se résumant : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">En €</th> <th style="width: 35%;">Fonctionnement</th> <th style="width: 45%;">Investissement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Dépenses</td> <td style="text-align: right;">883 129.74</td> <td style="text-align: right;">261 785.88</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td style="text-align: right;">962 854.22</td> <td style="text-align: right;">305 215.22</td> </tr> <tr> <td>Exécution 2016 (R-D)</td> <td style="text-align: right;">+ 79 454.48</td> <td style="text-align: right;">+ 43 429.34</td> </tr> <tr> <td>Report N-1 (2015)</td> <td style="text-align: right;">121 380.61</td> <td style="text-align: right;">- 63 904.69</td> </tr> <tr> <td>Résultat de clôture 2016</td> <td style="text-align: right;">200 835.09</td> <td style="text-align: right;">- 20475.35</td> </tr> </tbody> </table>	En €	Fonctionnement	Investissement	Dépenses	883 129.74	261 785.88	Recettes	962 854.22	305 215.22	Exécution 2016 (R-D)	+ 79 454.48	+ 43 429.34	Report N-1 (2015)	121 380.61	- 63 904.69	Résultat de clôture 2016	200 835.09	- 20475.35	Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0																
En €	Fonctionnement	Investissement																																		
Dépenses	883 129.74	261 785.88																																		
Recettes	962 854.22	305 215.22																																		
Exécution 2016 (R-D)	+ 79 454.48	+ 43 429.34																																		
Report N-1 (2015)	121 380.61	- 63 904.69																																		
Résultat de clôture 2016	200 835.09	- 20475.35																																		
Affectation des résultats 2016 sur le Budget 2017	Décide d'affecter : <ul style="list-style-type: none"> • A la section d'investissement : 48 544,22 € • A la section de fonctionnement : 152 290,87 € 	Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0																																		
Approbation du compte de gestion 2016 dressé par le Receveur	Approbation du compte de gestion dressé par le Receveur. Le Conseil Municipal n'appelle ni observation, ni réserve de sa part. Conforme au compte administratif	Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0																																		
Taxe d'imposition des 3 taxes directes locales 2017 + État 1259	Décide de retenir les taux (inchangés) suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Taxe d'habitation : 7.08 % • Taxe sur le foncier bâti : 8.30 % • Taxe sur foncier non-bâti : 12.77 % 	Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0																																		
Subventions aux Associations	L'Assemblée, après avoir délibéré décide de retenir les montants des subventions aux associations pour l'année 2017 : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr><td>CCAS</td><td style="text-align: right;">7 386.62 €</td></tr> <tr><td>Caisse des Ecoles</td><td style="text-align: right;">5 552.58 €</td></tr> <tr><td>Association Parents d'élèves Chierry</td><td style="text-align: right;">250,00 €</td></tr> <tr><td>Association des Anciens combattants Chierry/Blesmes</td><td style="text-align: right;">560,00 €</td></tr> <tr><td>Culture et Détente Chierry</td><td style="text-align: right;">700,00 €</td></tr> <tr><td>Gym Club Chierry</td><td style="text-align: right;">1 600,00 €</td></tr> <tr><td>Club de l'Amitié Chierry</td><td style="text-align: right;">2 100,00 €</td></tr> <tr><td>AOLAC</td><td style="text-align: right;">3 600,00 €</td></tr> <tr><td>Chierry j'y cours (750+150)</td><td style="text-align: right;">900,00 €</td></tr> <tr><td>Amicale des Opérés du cœur</td><td style="text-align: right;">80,00 €</td></tr> <tr><td>Association les Resto du cœur</td><td style="text-align: right;">700,00 €</td></tr> <tr><td>Comité lutte contre le cancer</td><td style="text-align: right;">150,00 €</td></tr> <tr><td>Croix rouge française</td><td style="text-align: right;">100,00 €</td></tr> <tr><td>Jeunesse en plein air</td><td style="text-align: right;">150,00 €</td></tr> <tr><td>La Prévention Routière</td><td style="text-align: right;">100,00 €</td></tr> <tr><td>Secours populaire Français</td><td style="text-align: right;">700,00 €</td></tr> <tr><td>Montant supplémentaire</td><td style="text-align: right;">229,00 €</td></tr> </tbody> </table>	CCAS	7 386.62 €	Caisse des Ecoles	5 552.58 €	Association Parents d'élèves Chierry	250,00 €	Association des Anciens combattants Chierry/Blesmes	560,00 €	Culture et Détente Chierry	700,00 €	Gym Club Chierry	1 600,00 €	Club de l'Amitié Chierry	2 100,00 €	AOLAC	3 600,00 €	Chierry j'y cours (750+150)	900,00 €	Amicale des Opérés du cœur	80,00 €	Association les Resto du cœur	700,00 €	Comité lutte contre le cancer	150,00 €	Croix rouge française	100,00 €	Jeunesse en plein air	150,00 €	La Prévention Routière	100,00 €	Secours populaire Français	700,00 €	Montant supplémentaire	229,00 €	
CCAS	7 386.62 €																																			
Caisse des Ecoles	5 552.58 €																																			
Association Parents d'élèves Chierry	250,00 €																																			
Association des Anciens combattants Chierry/Blesmes	560,00 €																																			
Culture et Détente Chierry	700,00 €																																			
Gym Club Chierry	1 600,00 €																																			
Club de l'Amitié Chierry	2 100,00 €																																			
AOLAC	3 600,00 €																																			
Chierry j'y cours (750+150)	900,00 €																																			
Amicale des Opérés du cœur	80,00 €																																			
Association les Resto du cœur	700,00 €																																			
Comité lutte contre le cancer	150,00 €																																			
Croix rouge française	100,00 €																																			
Jeunesse en plein air	150,00 €																																			
La Prévention Routière	100,00 €																																			
Secours populaire Français	700,00 €																																			
Montant supplémentaire	229,00 €																																			
Budget Primitif 2016	Madame le Maire propose à l'Assemblée de voter le Budget Primitif 2017 équilibré sur les 2 sections : <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">SECTIONS</th> <th style="width: 35%;">FONCTIONNEMENT</th> <th style="width: 40%;">INVESTISSEMENT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>DÉPENSES</td> <td style="text-align: right;">1 047 500.00 €</td> <td style="text-align: right;">237 668.42 €</td> </tr> <tr> <td>RECETTES</td> <td style="text-align: right;">1 047 500.00 €</td> <td style="text-align: right;">237 668.42 €</td> </tr> </tbody> </table>	SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	DÉPENSES	1 047 500.00 €	237 668.42 €	RECETTES	1 047 500.00 €	237 668.42 €	Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0																									
SECTIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT																																		
DÉPENSES	1 047 500.00 €	237 668.42 €																																		
RECETTES	1 047 500.00 €	237 668.42 €																																		

<p>Construction de 19 logements locatifs par l'OPH de l'Aisne : cession de terrain, rétrocession des espaces publics</p>	<p>Madame le Maire rend compte au conseil municipal de l'étude de faisabilité de la construction de 19 logements locatifs situés rue des Ecoles et avenue du Général de Gaulle, présentée par l'organisme public d'habitations OPAL 02 devant la Commission Travaux le 18 Janvier dernier.</p> <p>La commune doit décider de la suite à donner à cette opération et prendre en cas d'accord une délibération avec les Conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accepter le projet proposé et présenté par l'OPH de l'Aisne pour la construction des 19 logements locatifs, • Accepter la cession du terrain appartenant à la commune de Chiery au profit de l'OPH de l'Aisne au prix de 200 000,00 € HT • Accepter le principe de rétrocession des futurs espaces publics à la commune de Chiery pour l'Euro symbolique (voirie, trottoirs, sente, placette,...), • Accepter de prendre en charge les frais engagés par l'OPH de l'Aisne après la présentation de l'étude de faisabilité en cas de renoncement de la commune de Chiery. <p>Après en avoir délibéré après un tour de table de chacun des conseillers municipaux, Le CONSEIL MUNICIPAL accepte à l'unanimité de donner suite au projet de construction des 19 logements locatifs sur la commune de Chiery d'autant que la répartition de ces maisons et appartements seront destinés aux séniors et aux familles</p>	<p>Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
<p>Construction de 19 logements locatifs par l'OPH de l'Aisne : Exonération de la Taxe d'Aménagement</p>	<p>Madame le Maire précise au conseil municipal que l'étude de faisabilité de la construction de 19 logements locatifs situés rue des Ecoles et avenue du Général de Gaulle, présentée par l'organisme public d'habitations OPAL 02 ayant obtenu un avis favorable, la commune doit décider d'exonérer totalement de la Taxe d'Aménagement les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévu au 2° de l'article L.331-7 du Code de l'urbanisme (logements aidés par l'Etat qui ne relèvent pas des PLAI qui sont exonérés de plein droit).</p> <p>Après en avoir délibéré après un tour de table de chacun des conseillers municipaux,</p> <p>Le CONSEIL MUNICIPAL accepte à l'unanimité d'accepter d'exonérer totalement de la TA le projet de construction des 19 logements locatifs sur la commune de Chiery.</p>	<p>Présents : 14 - Suffrages exprimés : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstentions : 0</p>
<p>Questions diverses</p>	<p>Madame le Maire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - fait part du rapport d'interventions de l'année 2016 du SDIS (Service d'Incendie et de Secours). Le SDIS a effectué 54 interventions sur le territoire de la commune. - rappelle les dates du Semi-marathon de la CARCT, de la Chasse aux œufs, des Elections Présidentielles, de la cérémonie du 8 mai au Monument aux Morts. - présente la nouvelle version du Livret du locataire concernant La Maison du Parc Bellevue - indique qu'un point supplémentaire d'apport volontaire de déchets végétaux est proposé par la CARCT (Communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry ; il se situe au 8 bis avenue de l'Europe. - Mme A.C. Bocquillon, Mrs S.Macadré et D.Quesnot, signalent le passage intempestif de voitures, voire le stationnement sur les contre-allées devant la boulangerie, source de danger pour les piétons et demandent qu'une réflexion soit engagée pour résorber le problème. <p>Valérie Dervin Froidefond, adjointe à la culture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rappelle la prestation théâtre de la "Compa'ni oui ni non" du 22 avril à 20 h 30, ainsi que la tenue du 4e Salon du livre le 1er Mai où une trentaine d'auteurs et plusieurs maisons d'édition sont attendues. 	

La séance est levée à 22h00

**Le Maire
Madame Roberte LAJEUNESSE**